

La Charte des Moniteurs

ART 1 : En tant que moniteur, je m'engage à faire preuve de respect et de politesse envers l'ensemble des personnes du club et envers les personnes impliquées dans les activités auxquelles participent le club et ses membres.

Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les moniteurs, les nageurs, les parents, les bénévoles et les membres de l'Organe d'Administration autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

Je m'engage à respecter tout le matériel mis à disposition, qu'il s'agisse des installations fixes (vestiaires, douches, bassin, ...) comme du matériel (p.ex. planches, pull, lignes d'eau, ...). Toute réparation suite à une dégradation volontaire sera à la charge du fautif.

Particulièrement, en tant que moniteur, je m'engage à veiller à ce que les enfants de mon(mes) groupe(s) respecte(nt) également les points ci-dessus et le code de conduite pendant qu'ils sont sous ma responsabilité. Si un écart quelconque est constaté, je le fais remarquer immédiatement à la personne concernée en lui rappelant son engagement et je le signale à ses parents (responsable légal). Si le comportement se répète, j'en informe l'Organe d'Administration.

Si un enfant se sent d'une manière ou d'une autre agressé, discriminé, harcelé, ... dans le cadre du club et qu'il m'en fait part, j'en informe l'Organe d'Administration qui prendra les actions nécessaires pour résoudre la situation.

ART 2 : Je m'engage, dans la mesure du possible, à participer et collaborer à l'organisation des activités ludiques ou festives organisées par le Club.

ART 3 : Engagement du moniteur pour les cours

Je respecte les modalités de fonctionnement établies pour le(s) groupe(s) qui m'a(ont) été désigné(s) (horaire, fréquence, participation aux stages d'entraînement, aux challenges, compétitions, etc.). Je respecte les horaires de cours et d'activités organisées par le club.

En cas d'absence ou de retard prévisible, le moniteur doit essayer de trouver un remplaçant et en informer la responsable de l'école de Natation (EdN).

Je m'engage à être sur le bord du bassin, en tenue adaptée pour donner le cours (polo/tee-shirt du club), quelques minutes avant l'horaire communiqué aux enfants. L'entrée dans l'eau n'est autorisée qu'en présence du moniteur et avec son autorisation.



A.S.B.L.AQUA CLUB BRAINE L'ALLEUD (AQUABLA)

N.E. : BE 0731.948.142

Je reste dans le périmètre du bassin et je veille à ce que tous les nageurs de mon(mes) groupe(s) y restent également. Aucun enfant n'est autorisé à quitter le bassin sans en avoir demandé l'autorisation. Aucune autorisation de sortie avant la fin de la séance ne sera accordée sans une demande des parents ou du tuteur désigné.

Je m'engage à respecter les objectifs d'apprentissage en fonction du groupe attribué. Je tiens à jour un carnet de présence qui reste dans l'armoire du club. Lors d'un remplacement, je transmets à mon remplaçant les consignes particulières propres au groupe.

Je participe aux formations proposées par le club ainsi qu'aux recyclages. Je m'engage à me former afin d'améliorer mes compétences dans la pratique de l'apprentissage de la natation.

ART 4 : Engagement du moniteur lors des challenges interclubs

En challenge, je suis conscient que je contribue à l'image du Club. En ce sens, je m'engage à respecter toutes les règles mises en place par l'organisation des manches du challenge, à maintenir les lieux propres, à veiller à garder l'équipement des membres du club de manière ordonnée et à ce que tous les nageurs respectent ces consignes également.

Je veille à porter les couleurs du Club (polo, t-shirt, ...) autant que possible pendant la durée de la compétition.

Je m'engage à préparer les enfants à leur(s) course(s), à les accompagner devant le plot de départ si nécessaire, à les encourager, les valoriser et les féliciter à chaque course.

Je respecte les autres clubs et leurs athlètes et j'encourage activement un esprit de fairplay envers les autres clubs.

ART 5 : Communication avec le club

Je m'engage à répondre aux communications transmises par le club, la responsable de l'EdN et les membres de l'Organe d'Administration dans un délai maximum de 24h. Si je ne suis pas en mesure de répondre, ou de prendre action, j'avertis le plus rapidement possible mon interlocuteur. Les moyens de communication sont : GSM, Email, Groupe Facebook.

Je m'engage à participer aux réunions moniteurs/clubs pour lesquelles ma présence est requise.

ART 6 : RGPD

J'autorise / Je n'autorise pas l'Aqua Club Braine l'Alleud ASBL à prendre des photos ou des vidéos dans le cadre des activités organisées par l'ASBL ou auxquelles l'ASBL participe.

J'autorise / Je n'autorise pas l'Aqua Club Braine l'Alleud ASBL à diffuser les photos ou les vidéos sur les supports suivant : site internet du club, réseaux sociaux du club.

Siege social : 83 Chaussée de Mont St-Jean, B1420 Braine l'Alleud

Compte Bancaire : CRELAN IBAN : BE40-1030-6254-5163

www.aquabla.be // info@aquabla.be



A.S.B.L.AQUA CLUB BRAINE L'ALLEUD (AQUABLA)

N.E. : BE 0731.948.142

J'autorise / Je n'autorise pas l'Aqua Club Braine l'Alleud ASBL à transmettre les photos ou vidéos à des tiers qui utiliseront les supports fournis dans le cadre de la promotion, la publicité, la rédaction d'articles de presse, la diffusion d'un reportage vidéo qui serviront à promouvoir l'ASBL ou ses activités.

Je comprends que mon consentement explicite est nécessaire et que toute autre utilisation doit faire l'objet d'une demande de consentement.

Signature pour prise de connaissance et acceptation :

Le moniteur ¹

le(a) responsable des Moniteurs

Un membre du comité

¹ Faire précéder la signature avec le nom, le prénom et la date.